

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

**SALLES MUNICIPALES - MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES
AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE
DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

**SALLES MUNICIPALES - MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES
AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE
DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Dans ce cadre, la Ville souhaite mettre à disposition des partis et candidats politiques certaines salles et locaux municipaux à titre gratuit. Cet avantage est accordé à tous sans distinction.

Modalités de mise à disposition

Les partis et candidats bénéficieront des salles suivantes :

SALLE	Equipement Tables, chaises Sonorisation (sur place)*
La Roselière	X
Le Théâtre	X
Le Jules Verne ECP	X
Salle Thourot	Pas de sonorisation
Espace Victor Hugo	Pas de sonorisation
Salle polyvalente du centre Lou Blazer	Pas de sonorisation
Salle polyvalente de l'école primaire de la Citadelle	Aucun matériel sur place
Salle polyvalente de l'école élémentaire de la Prairie	Aucun matériel sur place
Salle polyvalente de l'école élémentaire Louis SOUVET	Aucun matériel sur place
Gymnase du Coteau Jouvent	Aucun matériel sur place
Salle polyvalente de l'école maternelle Jules Grosjean	Aucun matériel sur place

SALLE	Nombre de places	Equipement et aménagement Tables, chaises
Salle Mouhot – Espace associatif	100	X
Salle Bauhin – Espace associatif	20	X
Salle polyvalente Lou blazer	110	X
Salle de réunion Lou blazer	15	X

**** Pour les salles non équipées de tables, chaises ou sonorisation, la mise à disposition de ce matériel se fera de manière gracieuse sous réserve de la disponibilité du matériel, des agents des services techniques ainsi que du respect des délais d'instruction.***

Il en est de même pour toute demande de matériel supplémentaire non localisé dans les locaux réservés (barrières, poubelles, autres...).

Certains établissements disposent d'un accès pour les personnes à mobilité réduite :

- Espace associatif 1, rue du Château ;
- Espace Victor Hugo ;
- Espace Thourot ;
- La Roselière ;
- Le Théâtre ;
- Pole associatif Lou Blazer

Ces salles seront mises à disposition selon les conditions de location habituelles et soumises à une déclaration Vigipirate préalable.

Les horaires d'utilisation seront conformes au règlement intérieur des salles qui sont mises à disposition.

L'utilisation du Théâtre municipal nécessite la présence d'une équipe technique formée à la sécurité incendie mise à disposition par MA Scène. Pour la Roselière, la présence d'un agent SSIAP1 est également exigée.

Ces prestations obligatoires seront facturées aux différents organisateurs et n'entrent pas dans le cadre de la gratuité.

Les programmations annuelles des salles précédemment citées restent prioritaires sur les demandes de réunions publiques.

Vaisselle :

Les partis ou candidats qui souhaiteraient disposer de vaisselle (La Roselière, salle Thourot...) se verraient appliquer une facturation selon la tarification en vigueur votée par délibération.

Moyens informatiques :

Les partis et candidats pourront avoir gracieusement accès aux bornes wifi publiques de la collectivité lorsque la salle en est équipée (le paramétrage du matériel informatique restant à leur charge). Le matériel de vidéo-projection ne sera pas fourni par la Ville.

Sécurité, fluides, prestations techniques :

Chaque manifestation publique organisée sur le territoire de la commune doit faire l'objet d'une déclaration Vigipirate préalablement transmise aux services de la ville. Le document sera transmis aux organisateurs à chaque demande de réservation.

L'occupation des salles de la Roselière, du Théâtre et du Jules Verne nécessite la présence d'agents dédiés au service de sécurité incendie. Ce type de services sera à la charge des organisateurs.

La mise à disposition gracieuse des locaux ne concerne ni les prestations techniques obligatoires inhérentes à l'utilisation de certaines structures (Théâtre, Jules Verne), ni les consommations de fluides pour ce qui concerne la Roselière. Ces dernières seront facturées en sus aux organisateurs.

Modalités de réservation :

La procédure de réservation de salles est la suivante :

Adresser une demande écrite à Madame le Maire – Hôtel de Ville – BP 95287 – 25205 MONTBELIARD Cédex ou un courriel à reservations@montbeliard.com
Aucune réservation ne sera effectuée par téléphone.

Afin de permettre aux partis et candidats d'appliquer toute la procédure mise en place : pré-réservation de la salle - envoi d'un mail ou d'un courrier - déclaration à la Ville de Montbéliard, il sera demandé de réserver la ou les salles **un mois** minimum avant la date retenue.

La Ville pourra ainsi disposer également d'un délai pour confirmer cette demande et demander l'aménagement de(s) salle(s) concerné(e)s.

Pièces obligatoires à fournir : récépissé de dépôt de statuts d'association de financement ou désignation du mandataire financier ainsi qu'attestation d'assurance en responsabilité civile.

Les demandes seront traitées dans un premier temps par le service SAVA qui se chargera de la validation. Puis ces dernières seront transmises aux services ou structures responsables des différents équipements qui se chargeront du traitement des sollicitations les concernant.

Pour les locaux scolaires, le service SAVA sollicitera systématiquement le service EJE qui fera le lien avec les établissements scolaires. Préalablement, les conseils des écoles concernées seront consultés sur le principe de l'utilisation de leurs locaux dans le cadre des élections municipales.

Pour plusieurs demandes de la même salle à la même date seront pris en compte l'antériorité et le nombre des demandes déjà effectuées.

Les dispositions susmentionnées s'appliqueront dès que la présente délibération sera exécutoire et prendront fin à l'issue d'un délai de deux semaines à compter du dernier jour des élections précitées.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve les présentes dispositions.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025